

Département de la Savoie  
Albertville 1 - Canton n° 3  
**MAIRIE DE CEVINS**  
☎ 04.79.38.20.28  
Fax 04.79.38.26.59



## COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Réuni le Vendredi 03 Juin 2022 à 19h00 à la Salle du Conseil Municipal

Nbre Conseillers : 15  
Présents : 11  
Votants : 15

### Absents :

### Excusés :

- Bernadette AMIEZ (pouvoir de vote à Denis BIBOLLET-RUCHE).
- Claude BAUDERLIQUE (pouvoir de vote à Marie-Christine DORIDANT).
- Anaïs CURTILLAT (pouvoir de vote à Emmanuel DI LUZIO).
- Evelyne PELLICANO (pouvoir de vote à Sylvie VIARD-CRETAT).

### Secrétaire de séance :

Sylvie VIARD-CRETAT.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour comme suit :

### ↳ Ajout d'un point supplémentaire :

- Intercommunalité : **Convention d'occupation temporaire du domaine public.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, la modification de l'ordre du jour.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que les conditions de quorum sont remplies.

Le compte-rendu de la séance du 25 Mars 2022 est adopté à l'unanimité.

Sylvie VIARD-CRETAT est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture des décisions n° 002 et 003/2022 prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire, depuis la dernière séance et relatives à la révision des loyers de montagnes communale et à la révision du loyer du local commercial de la Roche.

### Intercommunalité :

- ↳ Convention Communauté d'Agglomération Arlysère / Commune de Cevins pour la mise à disposition de la Salle des Fêtes : Dans le cadre de la mise en place d'ateliers seniors d'art-thérapie, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de la Salle des Fêtes de la Commune, tous les lundis, du 19 Septembre au 21 Novembre 2022, avec la Communauté d'Agglomération Arlysère, porteur du projet. .../...

- ↳ Restitution de la compétence « promotion du tourisme » à la Commune de Villard sur Doron : Lors de sa séance du 12 Mai dernier, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère a approuvé la régularisation de la restitution de la compétence « promotion du tourisme » à la Commune de Villard Sur Doron. Conformément à la législation, il appartient désormais aux Communes membres de délibérer sur ce sujet. Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la restitution de cette compétence, dont la création d'offices du tourisme à la Commune de Villard Sur Doron et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

**Emmanuel DI LUZIO rejoint la séance à 19H15, après ce dernier point et n'a, par conséquent, participer ni aux débats, ni aux votes des deux premières questions à l'ordre du jour.**

- ↳ Convention d'occupation temporaire du domaine public : Dans le cadre des travaux à réaliser pour le dévoiement de la ligne électrique HTA, dans le secteur du torrent de la Gruvaz, la création d'une piste d'accès est nécessaire, à proximité de l'aire de jeux de Batardin, pour la circulation des engins de chantier. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise, Monsieur le Maire à signer une convention d'occupation temporaire du domaine public et d'autorisation de travaux avec la Communauté d'Agglomération Arlysère.

### **Lotissement du Gardet :**

- ↳ Dans le cadre du programme d'aménagement d'un lotissement au lieu-dit « Le Gardet », la Commune a sollicité l'Etablissement Public Foncier Local de la Savoie (E.P.F.L), concernant l'acquisition et le portage du foncier. Suite à l'avis favorable du Conseil d'Administration de l'E.P.F. L de la Savoie, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer une convention déterminant les conditions et modalités d'entreprise, selon lesquelles interviendra l'E.P.F. L, les engagements de la Commune et définissant les missions confiées à l'E.P.F.L.

### **Finances communales :**

- ↳ Budget Général – Mouvements de crédits : Monsieur le Maire expose que lors de l'élaboration du budget primitif, certains comptes n'ont pas été suffisamment alimentés et qu'il convient d'effectuer des mouvements de crédits. Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les transferts de crédits nécessaires. Ces mouvements de crédits (transferts, inscriptions de recettes, ouvertures de crédits) ne représentent que des jeux d'écriture, sans conséquence sur la trésorerie réelle de la Commune.

### **Ressources Humaines :**

- ↳ Organisation du temps de travail : La définition, la durée et l'aménagement du temps de travail des agents territoriaux sont fixés par l'organe délibérant. Conformément à l'article 7-1 de la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le dispositif portant définition, durée et organisation du temps de travail des agents de la Commune.
- ↳ Mise en place du Compte Epargne Temps (C.E.T) : Monsieur le Maire expose que les personnels territoriaux peuvent demander, sous certaines conditions, à bénéficier du report de certains jours de congé dans un Compte Epargne Temps (C.E.T). Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement à l'ouverture du C.E.T, pour les agents de la Commune, adopte le décret relatif au Compte Epargne Temps et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les conventions relatives au C.E.T.
- ↳ Instauration des autorisations spéciales d'absences : En l'absence de précision dans la loi concernant les modalités d'attribution des autorisations d'absence, liées à certains évènements, celles-ci doivent être déterminées localement par délibération. Par conséquent, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter les modalités d'octroi d'autorisations d'absence, préalablement sélectionnées et soumises à l'avis du Comité Technique de la Fonction Publique, aux fonctionnaires et aux agents contractuels de droit public de la collectivité.

- ↳ Création d'un emploi de Rédacteur : Dans le cadre du prochain départ à la retraite de la Secrétaire de Mairie, une personne a été recrutée, à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2022, par voie de détachement. Par conséquent, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité de créer un emploi de rédacteur, catégorie B, correspondant à son grade actuel dans la Fonction Publique d'Etat.
- ↳ Approbation du tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> Septembre 2022 : Dans le prolongement de la création d'un emploi de rédacteur, il convient d'actualiser le tableau des emplois permanents de la Commune à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2022, comme suit :

**TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS DE LA COLLECTIVITE**

(Mise à jour au 01.09.2022)

Cadres d'emplois	Grade / Service	Durée hebdomadaire de service
Adjt Ad.Territoriaux	Adjt. Ad Principal 2 <sup>ème</sup> Classe Accueil Mairie	17h00
Adjt. Ad Territoriaux	Adjt Ad. Terr / Agence Postale	17h30
Attachés Territoriaux	Attaché Territorial / Secrétariat de Mairie	35h00
<b>Rédacteurs Territoriaux</b>	<b>Rédacteur Territorial / Secrétariat de Mairie</b>	<b>35h00</b>
Adjt. Tech. Territoriaux	Adjt. Tech.Terr/ Entretien Mairie/ Ecole / Agence Postale	08h23
Adjt. Tech. Territoriaux	Adjt. Tech Terr / Services Techniques	35h00
Adjt. Tech. Territoriaux	Adj. Tech Terr / Services Techniques	35h00
Adj. Tech. Territoriaux	Adjt.Tech Terr / Cantine-Garderie scolaires	11h 06
ATSEM	Agent Spécialisé Ppal 1 <sup>ère</sup> CI / Ecoles maternelles	35h00
Adjt. Territoriaux d'Animation	Adjt.Terr.D'anim. Ppal 2 <sup>ème</sup> CI / Cantine Garderie scolaire.	35h00

- ↳ Revalorisation des taux des indemnités kilométriques : Les taux des indemnités kilométriques, susceptibles d'être allouées à un agent utilisant son véhicule personnel, pour les besoins du service, ont été modifiées, par arrêté du 14 Mars 2022. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'actualiser ces prestations, selon la réglementation en vigueur.

**Forêt communale :**

- ↳ Dans le cadre de travaux sylvicoles, proposés par l'Office National des Forêts, en parcelle 44 de la forêt communale, pour un montant estimatif de 7 553.98 € HT, la Commune peut solliciter une aide financière auprès de l'Association Sylv'AACOTES, à hauteur de 3 776.99 €. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention pour la réalisation des travaux subventionnables.

.../...

## Informations et questions diverses :

- Le Conseil Municipal est informé des demandes d'autorisation d'urbanisme déposées depuis la dernière séance du 25 Mars 2022 et transmises au Pôle Urbanisme d'Arlysère pour instruction.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du départ d'un des deux agents de services techniques, le 1<sup>er</sup> Août 2022.
- Monsieur le Maire expose qu'il a été informé, par la Société API, qui livre les repas de la cantine scolaire, qu'une augmentation de 10 centimes serait appliquée sur les repas, servis aux enfants, à compter du mois de Septembre 2022. Le Conseil Municipal envisage de répercuter cette hausse sur les factures de cantine, à la rentrée scolaire prochaine.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'en raison de travaux prévus sur la 2 x 2 voies, la circulation sera perturbée durant les 2 mois d'été. La sortie 35, pour accéder à Cevins, Rognaix et Saint Paul Sur Isère sera fermée. A cet effet, une déviation par La Bâthie sera aménagée.
- Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient aux propriétaires privés, d'entretenir leurs murs et murettes extérieurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

CEVINS le 06 Juin 2022.



**Le Maire,**

Philippe BRANCHE